

Charte du Carnaval du Collège – Mars 2023

Carnaval prévu le **Vendredi 24 mars**

Dans le cadre du Carnaval, je dois :

- Garder mon visage découvert (masques autorisés seulement pour le passage devant le jury du concours de déguisement).
- Avoir une tenue décente.
- Respecter le bon fonctionnement des cours et du self.
- Respecter le matériel, les personnes et les locaux.

Dans le cadre du Carnaval je peux :

- Être pris en photo pour une utilisation dans le cadre du concours de déguisement (ou publication sur l'ENT).
- Être sanctionné pour le non-respect de cette charte.

Pétards, feux d'artifices, fumigène et autres objets pouvant être utilisés comme projectiles et pouvant entraîner salissures, dégradations et blessures sont interdits !

Signature des parents :